

Réalisation d'une  
liaison entre la  
RD973 et le projet de  
déviation de Pertuis  
sur la commune de  
Pertuis

## Bilan de la concertation

Concertation préalable  
28 février – 1er avril 2022



# Sommaire

PRÉAMBULE .....	3
PARTIE 1 : Rappel du projet.....	4
PARTIE 2 : La mise en œuvre de la concertation .....	7
PARTIE 3 : La synthèse des observations et propositions présentées ..	11
PARTIE 4 : Les conclusions de la concertation et la poursuite du projet	13

# PRÉAMBULE

L'importance de l'agglomération de Pertuis et sa situation géographique en font un carrefour routier très fréquenté.

La mise en service par le Département de la déviation Sud-Ouest et celle du nouveau pont sur la Durance ont ainsi contribué à l'amélioration des conditions générales de déplacement, et à celle du cadre de vie des habitants du centre-ville de Pertuis.

À ce stade, les infrastructures existantes ne dévient toutefois pas totalement le trafic en transit, contraint de traverser le centre de la commune depuis sa façade Ouest pour rejoindre l'itinéraire de contournement au sud, et inversement.

En parallèle, la ville de Pertuis et la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuivent plusieurs projets inscrits aux documents de planification de l'urbanisme, visant à adapter les caractéristiques de la voirie d'agglomération à la vie locale, et à développer l'urbanisation à l'Ouest et au Sud de la commune.

L'aménagement envisagé par le Conseil départemental de Vaucluse et la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour but de poursuivre et compléter les efforts entrepris, tout en harmonisant le réseau de déplacements avec le développement urbain du secteur.

Le projet consiste à dévier, avant la zone urbanisée, le trafic routier en transit depuis l'ouest de Pertuis et souhaitant se diriger vers le Sud de l'agglomération ou le département des Bouches-du-Rhône, et réciproquement. **Cette redirection du trafic sera rendue possible par la réalisation d'une liaison entre la RD973 et le projet de déviation de Pertuis.**

Le Conseil départemental de Vaucluse est maître d'ouvrage de l'opération. Il définit, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, les objectifs techniques du projet, son budget et son calendrier. Il pilote techniquement et administrativement les études, procédures et travaux.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, le projet de liaison entre la RD 973 et le projet de déviation de Pertuis, sur la commune de Pertuis, est soumis à une concertation publique.

Par délibération du 28 mai 2021 le Conseil départemental a approuvé notamment les objectifs et modalités de cette concertation qui a eu lieu du 28 février au 1<sup>er</sup> avril 2022. Afin de permettre l'expression du droit d'initiative prévu par la réglementation, une déclaration d'intention préalable à la participation du public a été prononcée le 17 juin 2021 selon les conditions définies au code de l'environnement.

Le présent bilan résume la façon dont s'est déroulée la concertation. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées et les enseignements qui résultent de la concertation. C'est sur la base de ce bilan que les études détaillées et les procédures à venir relatives au scénario retenu seront ensuite engagées afin de définir les caractéristiques détaillées du projet et d'obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation.

Le bilan de la concertation est approuvé en Conseil départemental avant d'être communiqué aux collectivités partenaires et mis à disposition du public selon les modalités prédéfinies.

# PARTIE 1 : Rappel du projet

## Pourquoi cette liaison ?

Le projet réalisation d'une liaison entre la RD 973 et le projet de déviation de Pertuis sur la commune de Pertuis est né d'un **ensemble de constats** :

- À ce jour, la situation des circulations dans la partie Ouest de Pertuis est insatisfaisante. Les usagers transitant sur la RD973 entre le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône sont contraints de traverser des parties urbanisées sur un linéaire d'environ 2 km sur la commune de Pertuis. Les conséquences néfastes de ce passage en zone urbanisée sont multiples : congestion du réseau routier, conflits d'usage entre usagers en transit (notamment poids lourds) et locaux, dégradation du cadre de vie (pollution, sécurité, bruit), et frein au développement des mobilités actives (piétons et cyclistes notamment).
- Dans un futur proche, sans projet, la situation devrait continuer à se dégrader. Le développement urbain figurant aux documents d'urbanisme de la commune, entraînera un accroissement des besoins de mobilité. Le trafic traversant les parties urbanisées de l'Ouest de Pertuis sera accru. Ainsi, les effets négatifs déjà observés seront d'autant plus importants, par la multiplication des sources de nuisances, mais aussi par le nombre croissant d'habitations situées en bord de voie.
- À plus long terme, la réalisation de la déviation de Pertuis devrait rediriger le trafic de transit traversant les parties urbanisées de l'Ouest de Pertuis. En revanche, le trafic d'échange issu des quartiers d'habitation situés le long de la RD973 actuelle, et accru par les projets de développement urbain, ne pourra pas directement rejoindre la déviation. En effet, il sera toujours contraint de traverser le secteur urbain. Les effets bénéfiques de la déviation seule, bien que réels, seraient incomplets au niveau du secteur urbain de l'Ouest pertuisien.

Par conséquent, afin de compléter les efforts entrepris, et d'harmoniser le réseau de déplacements avec le développement urbain du secteur, le projet consiste à réaliser une courte liaison routière entre la RD973 et le projet de déviation de Pertuis.

**Les ambitions du projet** sont multiples (objectifs non hiérarchisés) :

- Fluidifier les circulations en liaison avec l'Ouest de Pertuis,
- Dévier le trafic de transit sur des infrastructures dédiées à cet effet en zone non-urbanisée,
- Adopter un aménagement sécurisé et lisible,
- Permettre un usage plus local et pacifié des voies urbaines existantes, adapté aux modes de déplacement doux (piétons, cycles ...),
- Accompagner les enjeux d'urbanisation figurant aux documents de planification,
- Réduire les nuisances sur le cadre de vie,
- Intégrer l'aménagement dans son environnement.

## Comment réaménager ?

### Les scénarios d'aménagement envisagés

Les études préliminaires se sont attachées à examiner l'opportunité de réalisation du projet et sa faisabilité, guidées à la fois par les contraintes techniques et par la volonté de limiter les impacts sur l'environnement.

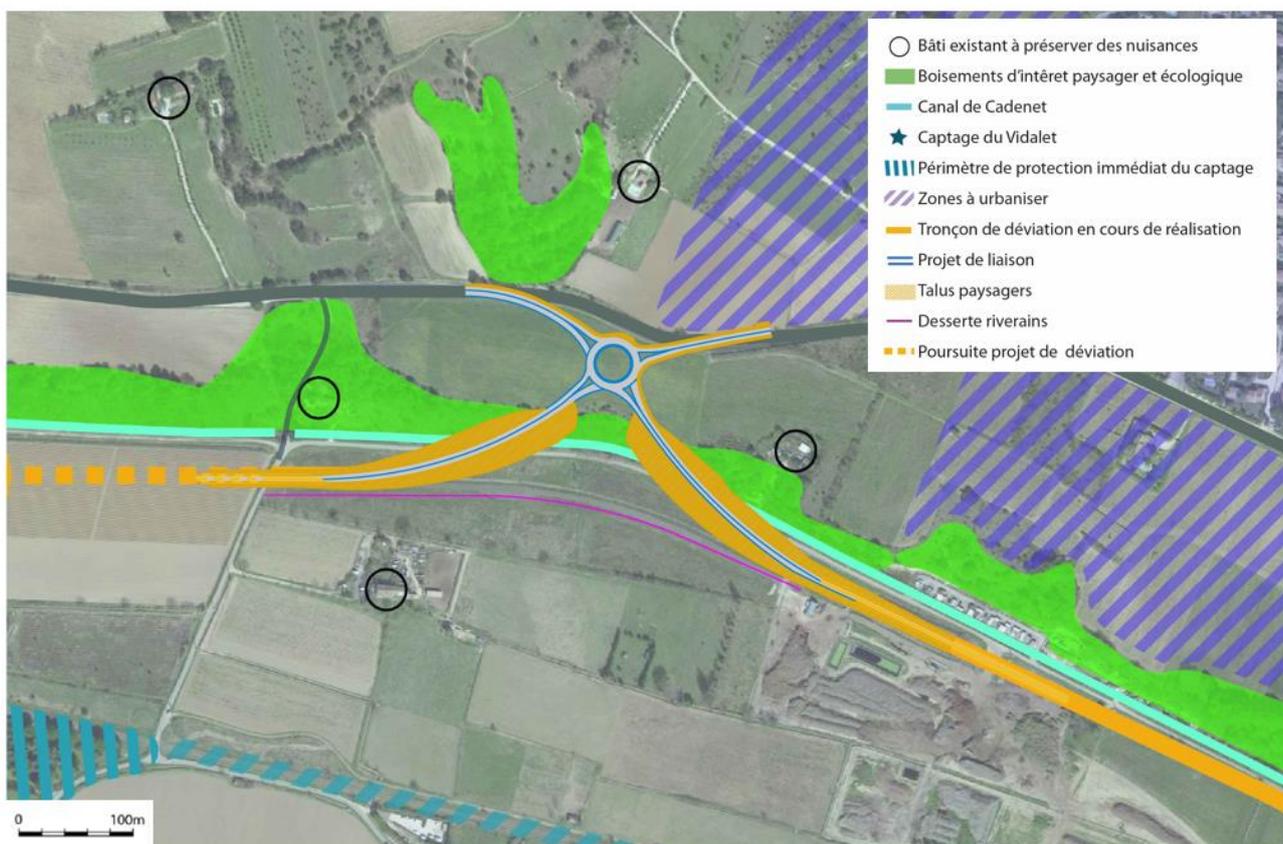
Elles ont abouti à la mise au point de 3 scénarios, dont les schémas ont été portés à la connaissance du public dans le cadre de la concertation.

- Scénario 1 : schéma d'aménagement « échangeur dénivelé à lunettes ».
- Scénario 2 : schéma d'aménagement « échangeur dénivelé de type trompette ».
- Scénario 3 : schéma d'aménagement « échangeur giratoire plan à quatre branches ».

Ces 3 scénarios ont été évalués au regard des objectifs précédemment énoncés.

### Le scénario préférentiel

Au regard de cette analyse multicritères, le scénario n°3, qui consiste à aménager un nouveau giratoire sur la RD973, répond plus favorablement aux objectifs poursuivis par l'aménagement.



*Schéma de principe du scénario préférentiel dans son environnement*

### **Ses caractéristiques**

- Création d'un giratoire se raccordant à la RD973 à l'entrée ouest de Pertuis,
- Aménagement d'une liaison par échanges non dénivelés entre ce giratoire et la déviation de Pertuis,
- Création des ouvrages hydrauliques nécessaires, notamment pour rétablir l'écoulement du canal sous les infrastructures.

### **Ses principaux avantages**

- Un impact maîtrisé sur l'environnement,
- Un giratoire au fonctionnement fluide malgré l'accroissement du trafic estimé,
- Une desserte facilitée des futurs quartiers ouest de Pertuis,
- Un trafic allégé à la traversée Pertuis, notamment en termes de poids lourds, permettant une pacification des axes en zone urbanisée.

# PARTIE 2 : La mise en œuvre de la concertation

## Les objectifs et modalités

Le Conseil départemental de Vaucluse a fixé les objectifs poursuivis par la concertation publique et ses modalités par délibération n°2021-343 en date du 28 mai 2021.

### Les objectifs de la concertation

Permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes relatives au projet et à son contexte réglementaire en vue d'une participation effective,
- De disposer de délais raisonnables pour formuler les observations et propositions qui seront enregistrées et conservées,
- D'être informé de la manière dont il sera tenu compte de ses observations et propositions.

### Les modalités de la concertation

Des modalités prédéfinies en vue d'atteindre ces objectifs :

- A.** Information du public en amont de la concertation avec parution d'un avis par voie de presse, par voie d'affichage et par voie dématérialisée,
- B.** Consultation des documents de la concertation sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr) pendant toute la durée de la procédure,
- C.** Exposition publique du projet sur la commune de Pertuis, avec affichage de documents explicatifs et consultation du dossier de concertation,
- D.** Mise à disposition de moyens de consignation des observations du public :
  - registre sur le lieu de l'exposition publique,
  - adresse électronique,
  - adresse postale,
- E.** Permanences assurées par les techniciens du Département pour répondre aux interrogations des personnes intéressées par le projet,
- F.** Établissement du bilan de la concertation, puis délibération de l'Assemblée départementale au vu de ce bilan,
- G.** Communication du bilan de la concertation aux collectivités partenaires et mise à disposition du public sur le site internet du Département (vaucluse.fr).

## Leur mise en œuvre

La concertation considérée s'est déroulée du 28 février au 1<sup>er</sup> avril 2022. Son organisation s'est attachée à respecter point à point les modalités précitées.

- L'information du public en amont de la concertation **(A)** a été garantie avec la parution d'un avis :
  - par voie de presse dans 3 journaux locaux,
  - par voie d'affichage en mairie de Pertuis, doublée par l'implantation de 2 panneaux d'information sur les lieux du projet
  - par voie dématérialisée sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr).



*Panneaux d'information sur les giratoires du Vidalet et de Croix de Gon*

- Un dossier de concertation a été élaboré et rendu consultable sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr) - **(B)**



*Dossier de concertation*

- Une exposition publique a été installée au Centre Technique Municipal de Pertuis, 690 avenue de Verdun, commune de Pertuis (affichage de documents explicatifs et consultation du dossier de concertation) – **(C)**

### Des moyens pour s'exprimer

Plusieurs moyens d'expression ont été mis à la disposition du public **(D)**

- le registre disponible sur le lieu de l'exposition publique
- par courrier électronique : [concertation.liaison.RD973@vaucluse.fr](mailto:concertation.liaison.RD973@vaucluse.fr)
- par voie postale : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE Concertation publique opération « RD 973 PERTUIS » CS 60516 Place VIALA 84909 AVIGNON CEDEX 9

### Des temps d'échanges

Des permanences ont été assurées sur la commune de Pertuis, en salle Grenache, 576 Avenue de Verdun, en présence des techniciens du Département **(E)**

- le mercredi 9 mars 2022 de 9h à 12h
- le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 de 14h à 17h.



*Permanences d'information des 9 mars et 1<sup>er</sup> avril 2022*

### Les suites à donner

L'établissement du présent bilan, son approbation par l'Assemblée départementale, ainsi que sa communication et sa mise en disposition permettront de garantir la parfaite réalisation des engagements pris par la collectivité départementale au titre de cette concertation **(F et G)**.

### La participation en chiffres

- 16 contributions ont été recueillies lors de la concertation, dont :
  - 8 par courrier électronique,
  - 4 via le registre disponible sur le lieu d'exposition
  - 2 dans le registre mis à disposition lors des permanences publiques,
  - 2 par voie postale.
- 8 personnes sont venues échanger avec les représentants du Département lors de la 1<sup>ère</sup> permanence tenue le 9 mars 2022 :
  - 3 représentants de l'Association pour l'Aménagement du Quartier des Moulières,
  - 4 riverains du projet (dont 1 couple),
  - 1 habitant de Pertuis non riverain du projet.
- 9 personnes sont venues échanger avec les représentants du Département lors de la 2<sup>e</sup> permanence du 1<sup>er</sup> avril 2022 :
  - 6 riverains du projet (dont 1 couple),
  - 3 d'habitants de Pertuis non riverains du projet (dont 1 couple).

Des participants aux profils variés ont participé à la concertation :

- Des riverains du projet, qui représentent près de la moitié des contributions (écrites et permanences confondues),
- Des représentant des associations de quartier / lotissement voisins,
- Des habitants de Pertuis,
- Des habitants de Villelaure,
- Des établissements publics (Syndicat Durance Luberon, ARS Vaucluse).

# PARTIE 3 : La synthèse des observations et propositions présentées

## L'opportunité du projet confirmée

La concertation a été l'occasion pour de nombreux participants de rappeler la nécessité d'améliorer la situation actuelle, notamment en lien avec la prochaine réalisation de la déviation Villelaure-Pertuis.

Le projet est ainsi globalement perçu comme une bonne solution d'aménagement du territoire, nécessaire à l'accompagnement des projets de développement urbain que prévoit le PLU de la commune.

Exemple de contributions illustrant ce thème :

*« Notre association demande depuis de nombreuses années la mise en œuvre de la déviation Villelaure / Pertuis en liaison avec la RD973, compte tenu du fait que les voies de circulation structurantes existantes dans le quartier sont déjà surchargées, et que l'urbanisation qui se profile augmentera inévitablement les flux de véhicules »*

Plusieurs contributions ne se positionnent pas ouvertement sur l'opportunité du projet mais soulèvent des interrogations sur la prise en compte de diverses préoccupations dans la conception du projet (desserte riverain, impacts sur l'environnement, calendrier de l'opération, itinéraires modes actifs, etc... Voir paragraphe suivant).

Enfin, sur les 16 contributions formalisées, seuls deux avis se sont montrés défavorables au projet. L'un des deux s'avère plus particulièrement attaché à rejeter les principes du développement urbain, de l'accroissement des déplacements automobiles et de l'aménagement de nouveaux axes de circulation qui y sont associés. Il milite pour ne pas réaliser d'aménagements neufs et privilégie les aménagements sur les voies actuelles ou en faveur des modes de déplacements alternatifs. Le second avis remet moins en cause l'opportunité du projet mais conteste les options d'aménagement envisagées.

Exemple de contributions illustrant ce thème :

*« Ce projet n'est justifié que par les projets d'urbanisation de pertuis ouest et l'agrandissement de la zone commerciale, qui a mon sens ne sont pas souhaitables. Pourquoi cette volonté de toujours plus grand ? Les habitants de pertuis ont fui les agglomérations pour trouver une ville à taille humaine alors pourquoi cette volonté permanente de croissance ? »*

## Le scénario préférentiel

### Une solution d'aménagement majoritairement plébiscitée

Parmi les avis favorables prononcés sur le choix d'une solution d'aménagement, la majorité est en faveur du scénario n°3 avancé comme solution préférentielle à l'issue des études comparatives entre propositions d'aménagement fonctionnelles.

Les participants considèrent ce scénario comme le plus approprié pour améliorer la circulation, mais aussi comme étant celui présentant les impacts les moins conséquents sur l'environnement.

A noter toutefois que de nombreux participants seront attentifs aux mesures de réductions des impacts sur l'environnement, notamment l'ambiance sonore, et sur la desserte des riverains.

Exemples de contributions illustrant ce thème :

*« Votre projet préférentiel, avec 1 seul rond-point, touche notre fibre écolo et est le moins coûteux, il appelle notre avis favorable. »*

*« Je suis favorable au scénario technique n°3, car cette solution nécessite moins de travaux et de décapage de terrain et impacte donc moins le captage du Vidalet que les 2 autres scénarios. »*

### Quelques suggestions alternatives

Quelques contributeurs proposent des aménagements alternatifs dont la pertinence technique est inavérée. Deux participants ont toutefois formulé une proposition cohérente, consistant à aménager deux giratoires, un sur l'actuelle RD973 et un sur la future déviation, qui seraient reliés par une voie unique. Cette solution, adaptation du scénario préférentiel présenté – dont la faisabilité géométrique n'est pas garantie à ce stade – mériterait toutefois d'être évaluée lors des études et procédures à venir.

Exemple de contributions illustrant ce thème :

*« Pourquoi ne pas faire simplement deux rond points reliés entre eux ? 1 sur la déviation et 1 sur la rd973. »*

### Des sujets d'intérêts ou de préoccupations

Parmi les avis formulés, plusieurs ont fait part de sujets d'intérêts ou de préoccupations divers. Certains reviennent avec une relative récurrence. D'autres relèvent d'attentions plus isolément exprimées.

### L'intégration des modes actifs dans le projet d'aménagement

La thématique des liaisons douces est abordée par divers contributeurs. L'utilisation du chemin de l'Abbaye pour la pratique du vélo ou des promenades a notamment été évoquée à plusieurs reprises. Le besoin de prévoir des continuités cycles aux abords du nouveau giratoire a également été relevé.

Exemple de contributions illustrant ce thème :

*« Quels sont les projets de pistes cyclables associés (ndlr : au projet) ? La route puis la piste qui longe le canal de Vidalet me paraissent appropriées. »*

### Les incidences du projet sur l'environnement naturel et paysager

L'ARS Vaucluse, le syndicat Durance Luberon et un usager soulignent l'importance de bien prendre en compte le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable du Vidalet, intersecté par le projet.

Plusieurs riverains et usagers désirent attirer l'attention sur l'espace boisé situé le long du canal Durance Luberon, que l'aménagement doit prendre en compte. Plus globalement, l'intégration paysagère du projet est un sujet de vigilance.

Exemples de contributions illustrant ce thème :

*« Nous sommes très inquiets de l'emprunte du nouveau projet dans une zone calme, agricole et encore naturelle. »*

*« Le projet se situe dans les périmètres de protections rapprochées du captage du Vidalet qui représente plus de 60% de la production en eau potable du Syndicat Durance Luberon. Ce captage déclaré d'utilité publique par Arrêté Préfectoral du 3 Novembre 2000 est essentiel pour la desserte en eau potable du Sud Luberon. À ce titre, le projet devra respecter les prescriptions de cet arrêté. »*

## Les dispositions en faveur des riverains, notamment en matière d'acoustique et d'accès

Plusieurs riverains s'interrogent sur les conditions de rétablissement des accès aux chemins de l'Abbaye et de la Beaume. Les riverains et certains usagers demandent plus de précisions au sujet de la mise en place de protections notamment vis-à-vis de l'impact sonore. Quelques riverains se sont interrogés sur les modalités de conduite de la procédure d'acquisitions foncières.

### Exemples de contributions illustrant ce thème :

*« Nous comprenons bien la nécessité et la pertinence de ce projet et ne souhaitons pas nous y opposer. Nous souhaitons seulement que notre avis de citoyens et riverains du projet soit pris en compte, afin de préserver notre cadre de vie, notre environnement et la valeur de notre bien. »*

*« Quel est le devenir des parcelles entourant le giratoire prévu ? »*

## Le bon fonctionnement du giratoire et la poursuite de la déviation en direction de Villelaure

Certains usagers craignent un mauvais fonctionnement du giratoire, en cas du choix d'une solution où le trafic de transit serait mêlé au trafic local. Plusieurs contributions portent sur le calendrier de réalisation de la liaison objet de la concertation, attentives à sa cohérence avec le planning de finalisation de la déviation Villelaure-Pertuis.

### Exemple de contributions illustrant ce thème :

*« Ce projet, intègre-t-il la route allant jusqu'à la déviation actuelle de VILLELAURE ou celle-ci sera issue d'un projet supplémentaire ? »*

# PARTIE 4 : Les conclusions de la concertation et la poursuite du projet

## Les conclusions de la concertation

La concertation publique organisée par le Département de Vaucluse du 28 février au 1<sup>er</sup> avril 2022 s'est déroulée conformément aux modalités définies au préalable dans la délibération n°2021-343 en date du 28 mai 2021. Elle a permis d'atteindre les objectifs qui lui étaient assignés. Les conclusions suivantes peuvent en être dégagées en vue d'orienter le projet :

- L'intérêt général du projet n'est presque jamais remis en cause,
- La majorité des avis prononcés au sujet de l'option d'aménagement est en faveur de la solution préférentielle à savoir la création d'un giratoire se raccordant à la RD973 à l'entrée ouest de Pertuis, et l'aménagement d'une liaison par échanges non dénivelés entre ce giratoire et la déviation de Pertuis,
- La présence de plusieurs sujets d'intérêts ou de préoccupations qu'il conviendra de développer dans la suite des études et procédures en particulier (thèmes non hiérarchisés) :
  - o La compatibilité de l'aménagement avec les pratiques de modes de déplacements actifs déjà présentes aux abords du site,
  - o La prise en compte de l'environnement naturel et les mesures d'intégration paysagère du projet,
  - o Les dispositions en faveur des riverains, notamment en matière d'acoustique et d'accès,
  - o Le bon fonctionnement du projet et son articulation avec la déviation Villelaure-Pertuis.

## La poursuite du projet

Une fois le présent bilan approuvé par délibération départementale et sur la base des enseignements issus de la concertation, les études détaillées du scénario préférentiel seront entreprises afin de définir précisément les caractéristiques du projet ainsi que les mesures qui seront associées à sa réalisation.

Les études spécifiques porteront sur des thématiques essentielles : étude de géométrie routière et d'ouvrages d'art, études acoustique, étude de qualité de l'air, étude hydraulique, étude de trafic, étude paysagère et milieu naturel notamment.

Le résultat de ces études et leur intégration à la conception du projet pourront conduire à des adaptations du schéma d'aménagement sans que celles-ci en bouleversent sa nature et ses options fondamentales à savoir : la création d'un giratoire se raccordant à la RD973 à l'entrée ouest de Pertuis, et l'aménagement d'une liaison par échanges non dénivelés entre ce giratoire et la déviation de Pertuis.

Les études détaillées alimenteront également les dossiers réglementaires qui seront soumis à l'instruction des autorités compétentes, notamment en vue d'obtenir après enquête la déclaration d'utilité publique du projet et l'ensemble des autorisations utiles à sa réalisation.